



GRAINE Guyane
Réseau régional d'éducation
à l'environnement



Direction générale
Cohésion et population
(DGCOP)



15, rue Georges Guéril
Cité Massel - 97300 Cayenne
05 94 38 31 50
formation@graineguyane.org

Numéro organisme de formation : 969 730 408 97

Plus d'informations sur www.graineguyane.org

PARCOURS D'IMMERSION

MÉTIERS DE L'ANIMATION

18-25 ans
Sans condition
de diplôme



EXPERIENCE
PROFESSIONNELLE

FINANCEMENT
DU BAFA

ACCOMPAGNEMENT
INDIVIDUALISEE

INDEMNISATION
MENSUELLE

FORMATIONS

Réalisation www.print-eclair.fr



GRAINE Guyane
Réseau régional d'éducation
à l'environnement

PARCOURS D'IMMERSION

MÉTIERS DE L'ANIMATION

C'EST QUOI ?

Le premiers parcours d'immersion « Patrimoines de Guyane » alterne temps d'immersion professionnelle, temps d'accompagnement et temps de formation dans les métiers de l'animation autour des thématiques du patrimoine naturel et culturel de la Guyane. L'organisation du parcours privilégie les pratiques de terrain, le travail en groupe et les démarches de coopération.

COMBIEN DE TEMPS ?

Une durée de 8 mois d'immersion professionnelle dans une structure d'accueil et de formation auprès de différents organismes.

LA DÉCOUVERTE D'UN MÉTIER

L'animateur.trice est en situation d'animation face à un groupe et utilise une diversité - d'ap proches, de méthodes, d'outils et de démarches pédagogiques. Son cœur de métier repose sur la triple fonction d'animation, de sensibilisation et d'éducation. Il.Elle exerce dans des contextes divers et au sein de différentes structures : animation socioculturelles, accueils de vacances et de loisirs, sorties touristiques, sorties patrimoines... auprès d'associations et de collectivités territoriales, face à des publics d'âges, de milieux et de cultures variés.

POUR QUI ?

Le parcours s'adresse aux personnes ayant entre 18 et 25 ans, résidant en Guyane, en recherche d'emploi ou de formation qui souhaitent découvrir les métiers de l'animation dans le secteur de l'environnement et du patrimoine. Aucun pré-requis de diplôme.

QUEL CONTRAT ?

Un contrat de service civique avec une indemnisation mensuelle de 580.62€ par mois. Le service civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 18 à 25 ans, sans condition de diplôme, étendu jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap ; seuls comptent les savoirs-être et la motivation.



PROGRAMME

FORMATION

- Formation civique et citoyenne - 2 jours
- Formation PSC1 - 2 jours
- Modules de pré-qualification environnement et patrimoines - 6 jours
- BAFA : formation générale - 8 jours , stage pratique - 14 jours, session d'approfondissement environnement - 6 jours

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

- Acquisition de compétences professionnelles
- Découverte des métiers de l'animation, de l'environnement et du patrimoine

ACCOMPAGNEMENT

- Mise en place d'un tutorat tout au long du parcours
- Accompagnement individualisé
- Aide à la rédaction du livret personnel d'expérience professionnelle et de valorisation des compétences

La coordination du parcours est assurée par le GRAINE Guyane, agréé organisme de formation. S'appuyant sur tout un réseau d'acteurs et de partenaires de l'éducation et de l'environnement, le GRAINE Guyane fait appel à des formateurs et professionnels du secteur pour intervenir également sur le contenu de la formation.